

4
Plascassier
18/06/15

Yveselle RONDON 96 ch. des Parots Plascassier
(Section DI n° 162 à 168 inclus)

Je reproduis ci-après les termes de mon courrier
envoyé à l'Adjoint à l'Urbanisme le 4-12-2014.

Monsieur l'Adjoint

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'accorder
ce rendez-vous et me permettre de confirmer ci-
après, les différents points et remarques que
je viens de vous soumettre.

Plascassier situé sur les crêtes les plus
remarquables de notre Commune est constitué :
= d'une zone densifiée représentée par le centre
ancien et sa griffe (le clos des lucioles).
= un vaste secteur d'habitats pavillonnaires
diffus issu des zones N.B du POS

Le Conseil municipal a délibéré sur la mise
en révision générale du PLU en vigueur.
Le SCOT est-il toujours en cours de rédaction ?

La loi ALUR a choisi la méthode de
densification des quartiers à habitats
pavillonnaires par la suppression du
POS et du minimum parcellaire.

Dans le cadre de cette révision générale je
souhaite qu'une étude environnementale,
sincère, requalifie le découpage entre
zones N, A, et U du PLU en vigueur.

En effet sur la protection des oliveraies nous
pouvons constater que des terres sans
oliviers ont été classées en zone N alors
que de belles oliveraies figurent au
plan de zonage en zone U, sans protéction.

Une telle incertitude m'oblige à négocier ajoutant
à cela l'incompréhension d'être spolié et
depuis toutes ces années et ce jusqu'à quand
je tiens à préciser que ma propriété :

- en application du Pos est passée de 5000 à celle de 10.000
- et avec le PLU en zone N → Inconstructible
(ex zone ND du POS).

Ma requête porte sur l'examen du classement
en zone N de ma propriété constituée d'un
terrain nu de 50 ares jouxtant le
lotissement des Parots lotissement qui
a fait l'objet du maintien des règles et
que cependant a été classé en zone naturelle.
Je vous remercie de l'attention que vous voudrez
bien porter à ma requête je vous prie de agréer ...

Plascassier le 11.6.2015 Yveselle Rondouin